

MAIRIE
d'USSON-du-POITOU
- Vienne –

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 juillet 2016

COMPTE-RENDU

Le vingt-cinq juillet deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – MM. RENAUD Serge – IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – MM. CHASTANET Vincent – ROUSSEL Pascal – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mmes LOUAIL Céline – DUMONTIER Dominique – M. LEPERCQ Olivier

Etait absente et représentée : Mme LOUIS-DUPONT Brigitte (pouvoir à M. JARRASSIER Michel)

Etaient absents et excusés : Mme PERRY Corinne
M. BUISSET Jérôme

Mme Céline LOUAIL a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

■ **Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2016**

Le procès-verbal du 13 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

■ **Projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre pour la mise en œuvre du SDCI de la Vienne (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Mme La Préfète du 13 juin 2016, portant projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre qui compte 55 communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **donne son accord** sur le projet de périmètre du nouvel établissement à fiscalité propre pour la mise en œuvre du SDCI de la Vienne.

■ **Modification des statuts de la CCM**

Lors de la réunion de Conseil Communautaire du 30 juin 2016, la modification des statuts de la CCM intégrant la prise de compétence de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été validée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTE** la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes du Montmorillonais.

■ CONVENTION FIGARO SI FIGARO LA : Festival "Au Fil des Notes"

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la CCM, sur proposition de la commission patrimoine culture, souhaite poursuivre le festival de musique « Au fil des notes » sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec FIGARO SI FIGARO LA.

■ Restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la convention « restauration scolaire » arrive à son terme le 31 août 2016, et qu'une consultation a été lancée auprès de 4 prestataires.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉSIGNE** la société SODEXO comme prestataire pour la fourniture des repas de restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2016, et pour une durée de 3 ans ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette affaire.

■ Déplacement à Folschviller du 16 au 19 septembre 2016

Dans le cadre du lien d'amitié qui lie la commune d'Usson-du-Poitou à la municipalité de Folschviller, un déplacement aura lieu du 16 au 19 septembre 2016.

Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge 50% du billet de train pour les conseillers municipaux participant à ce voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, se prononce à main levée :

- Nombre de votants :	13
- POUR :	12
- CONTRE :	1

■ Ligne de trésorerie : renouvellement pour la période du 01/10/2016 au 31/12/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000 €, pour la période du 01/10/2016 au 31/12/2016, telle qu'énoncée dans la proposition pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,

■ Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les contrats de travail des agents contractuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail des agents contractuels.

■ Versement d'indemnités de responsabilités allouées aux régisseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE D'ALLOUER** l'indemnité de responsabilité aux régisseurs.

■ Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** Monsieur le Maire à payer des heures supplémentaires et complémentaires au personnel des différents services : administratif, technique, social, culturel.

■ Fermeture de poste

Compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire de mairie, au 1^{er} juin 2016, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de supprimer le poste « Secrétaire de Mairie ».

■ JURY CRIMINEL : Tirage au sort des jurés d'assises

La liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises pour l'année 2017 pour la Commune d'Usson-du-Poitou se compose comme suit :

N° ordre	N° de page et N° d'électeur	Identité de l'électeur	Adresse
1	p 86 / n°843	PAILLOUX Thierry	5 route de Civray 86350 USSON-du-POITOU
2	p 42 / n°405	FOUSSIER Henri	18 avenue de la Gare 86350 USSON-du-POITOU
3	p 27 / n°258	DAVID Lydie	Pouzeau de Brandes 86350 USSON-du-POITOU

Séance levée à : 22h00.